

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1831

présenté par

Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux,
M. Dharréville, M. Chassaigne, M. Jumel, Mme Lebon, M. Le Gayic, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Roussel, M. Tellier, M. Sansu,
M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 27, insérer l'alinéa suivant :

« 23° Les mesures spécifiques mises en œuvre pour l'accompagnement vers l'emploi des femmes étrangères. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soulever la question de l'accompagnement vers l'emploi des femmes étrangères.